

Le Conseil Municipal de la commune de Blesle s'est réuni le vendredi 28 mai 2021 à 20h30. Madame Guylaine Laporte, Messieurs Francis Boudet et Marc Godfrin étaient excusés. Mme Guylaine Laporte et M. Marc Godfrin avaient donné pouvoir respectivement à Mme Sylvie Baissat et M. Pascal Gibelin.

RESULTAT APPEL D'OFFRES RUE DES VIGNES ET LA BELLAN

Il n'y a eu que 2 réponses à cet appel d'offres. L'offre la moins distante a été retenue pour 104 344 € HT.

DOSSIER DEMANDE SUBVENTION - ASSAINISSEMENT

Au titre du plan de relance, la commune peut déposer une demande de subvention pour ces travaux pour la partie rénovation de l'assainissement. Cependant, la commune ne se verra attribuée une subvention qu'à la condition de son engagement sur l'actualisation du schéma d'assainissement qui a aujourd'hui plus de 10 ans. Le Conseil a donc eu à se prononcer sur cet engagement et y a été favorable.

DELIBERATION COMPLEMENTAIRE VENTE DE LA BRASSERIE

La promesse de vente de la brasserie vient d'être signée chez le notaire. L'acquéreur a jusqu'au 15 septembre pour lever l'option sur cette promesse de vente et jusqu'au 15 octobre pour entériner la vente.

Une délibération complémentaire doit être prise pour acter l'engagement de l'acheteur de laisser le local chasse à la disposition de l'ACCA, pour toute la saison prochaine et en contrepartie, la commune s'engage à mettre aux normes les toilettes après que ce local sera libéré. L'ensemble du conseil municipal a voté favorablement.

CANDIDATURE EXPOSITION JARDIN DU LUXEMBOURG

L'association Les plus beaux villages de France nous a transmis un formulaire pour candidater à une exposition photographique du 3 mars 3 juillet 2022 au Jardin du Luxembourg. Si Blesle est retenu, la commune versera une participation de 1 500 €. Après vote à main levée (Pour 5 - Abstention 4 - Contre 4), Blesle enverra sa candidature.

REGULARISATION FONCIERE

Le Conseil prend une délibération pour la régularisation concernant la parcelle ZC 51 appartenant à la section de Pradelle. Cette parcelle avait fait l'objet d'un document d'arpentage sans transfert de propriété. Le département propose à la commune d'acquérir les parcelles ZC 68 et 69 d'une superficie de 878 m² à 0,10 € le m² soit une indemnité totale de 87,80 €.

DROIT DE PREEMPTION

Le bien cadastré G N° 614 est laissé libre à la vente.

QUESTIONS DIVERSES

Des travaux se déroulent à Pradelles pour le nouveau château d'eau. La commune de Blesle est concernée car la route de Pradelle qui vient d'être refaite devra être ouverte ainsi que le village dans lequel les réseaux d'eau vont être refaits. Le conseil décide de demander un report des travaux sur le réseau d'eau dans le village jusqu'à ce que la mairie fasse l'enfouissement des réseaux. Dans le cas où l'attente n'est pas possible, il sera demandé que le syndicat des eaux prenne en charge la réfection de la chaussée. Enfin, si cela n'est toujours pas accepté, les travaux d'enfouissement des réseaux électriques seront faits ultérieurement.

L'association Les Escales Brivadoises donneront un concert le vendredi 9 juillet à l'abbatiale de Blesle sur le thème de Mozart. Ce concert sera gratuit et mettra en valeur le travail des élèves. Une aide est demandée à la mairie pour financer un goûter pour les participants ainsi qu'une salle des Mercoeur ou le parc selon le temps. Le conseil accepte cette demande.

Une consultation auprès des collectivités est organisée avant la validation du SDAGE. Ce sujet sera abordé lors d'une prochainement réunion de conseil municipal.

La biennale d'aquarelle organisera une journée à Blesle le 18 juillet.

Les 5 et 6 juin la commune de Blesle sera centre de vaccination éphémère. Le vaccin administré sera Pfizer. La seconde injection sera prévue les 17 et 18 juillet. Cela concerne les habitants des 8 communes environnantes. La vaccination se fera sur rendez-vous jusqu'au 1^{er} juin auprès de la mairie et sur Doctolib à partir du 1^{er} juin.